

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 novembre 2017

## Les placements à formule : ce qu'il faut savoir avant d'investir

**Certains épargnants sont déçus par le rendement des placements à formule (fonds ou obligations). Cette déception peut résulter d'une mauvaise compréhension du fonctionnement de ces produits : voici les points à retenir.**

Une formule de calcul et une date d'échéance

Les placements à formule, parfois appelés « produits structurés », prennent la forme de fonds ou d'obligations et sont proposés lors de périodes de souscription limitées à 1 ou 2 mois. Leurs points communs :

- leur durée est connue à l'avance (par exemple 6 ou 8 ans),
- la valeur de remboursement à l'échéance est calculée selon une formule également connue à la souscription.

Pour calculer la valeur de remboursement du placement à l'échéance, les formules prennent en compte, en général, l'évolution d'un indice boursier ou d'un panier d'actions.

Distinguer capital garanti et capital non garanti

Certaines formules garantissent le remboursement du capital investi à l'échéance et d'autres non.

- Les placements à capital garanti assurent à l'investisseur de retrouver au moins son investissement initial, hors frais, quelle que soit l'évolution des marchés financiers.
- Les placements à capital non garanti, en cas de scénario défavorable, n'offrent aucune protection du capital. Le risque est alors maximal.
- Certains fonds, dits à « capital protégé », garantissent au moins une partie du capital investi, même en cas de scénario défavorable (par exemple 90 %).

### Attention à la sortie anticipée

Avec ces placements, l'application de la formule n'est acquise que si l'investisseur conserve ses parts jusqu'à l'échéance prévue dans la formule. Dans le cas où l'épargnant souhaite demander le rachat de ses parts avant la fin, il s'expose à un risque de perte en capital, même si la formule prévoyait une garantie sur le capital. Il est donc très important, avant de s'engager, d'être sûr de pouvoir bloquer son épargne sur la durée prévue.



### Pas de miracle

Certains placements à formule semblent tout à la fois offrir une perspective de rendement intéressant et un faible risque. C'est le cas parfois de ceux dont la formule prévoit des possibilités de sortie anticipée, en cas de scénario favorable. Mais, en contrepartie, si le scénario est défavorable, le capital n'est pas garanti à l'échéance et la perte peut être importante.

L'investisseur doit donc garder à l'esprit que les placements à formule ne peuvent pas faire de miracle : une possibilité de performance élevée s'accompagne toujours d'un risque élevé.

### En savoir plus

- ↳ Les fonds à formule : le dossier La finance pour tous

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT

BIEN INVESTIR

20 novembre 2018

Comprendre le document d'informations clés (DIC)

---



ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

17 octobre 2018

Ce qu'il faut savoir sur les placements collectifs (fonds et Sicav)

---



GUIDE ÉPARGNANT

PLACEMENTS COLLECTIFS

27 novembre 2017

Pourquoi et comment investir en fonds et Sicav ?

---



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02